

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 2 MAI 2016

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2000 modifié fixant les modalités de l'épreuve de sélection professionnelle et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent BOUAT, conservateur du patrimoine, chef de la mission des archives, secrétariat général, ministère de la culture et de la communication, est nommé en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Josiane DUCOURNAU, chargée d'études documentaires principale de 1^{ère} classe, ingénierie documentaire, établissement public « Réseau Canopé » Aquitaine, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Françoise FILLON, chargée d'études documentaires principale de 2^{ème} classe, cheffe du service information, documentation, direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire ;
- Monsieur Marc NOLIBÉ, chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe, régisseur d'œuvres, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 2 MAI 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

